Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260415-CC_2026_04_N35-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 15 avril 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Thierry MOAL - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - Catherine GOURMELON – François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Carole AUTRET - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Stéphanie DUMONT - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Paul GOARANT (pouvoir à Sophie AUTRET), Joseph QUEMENER (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Guy LE DUFF (pouvoir à Stéphane RIOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
9 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 41	**Secrétaire de séance :**
9 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Délégation – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-04-N35	5.3	Stéphane CLOAREC

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté et ses Communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.
La CLECT doit être composée de membres des Conseils Municipaux des Communes membres, étant précisé que chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, de solliciter les Conseils Municipaux des Communes afin de procéder à la désignation d'un représentant par Commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Présents	**41**
Pouvoirs	**3**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD